

ERRATUM

PRENEZ AVIS que, dans l'édition du **15 mars 2018** de la Voix Pop, une erreur s'est glissée dans l'avis public intitulé :

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
5257, RUE SAINTE-MARIE**

Il aurait dû se lire comme suit :

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
5257, RUE SAINTE-MARIE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **9 avril 2018 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage « H.1 – Bâtiment d'un seul logement » dans le bâtiment sis au 5257, rue Sainte-Marie.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement lors de cette séance.

Montréal, le 22 mars 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate